AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE NORMANDIE
10-12 RUE DU CAPITAINE MENARD
75732 PARIS CÉDEX 15 - TÉL 575.62.26

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MIGE
Hameau de Prenereau
captage principal

G. BILLARD
J.C. FORTE

GA 83/80 BOU

OCTOBRE 1983

SERVICE GEOLOGIQUE NATIONAL

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

SERVICE GEOLOGIQUE
REGIONAL
BOURGOGNE

S.G.R BOU 32. Bld du Marechal JOFFRE
21100 DIJON
Tel (80) 72 42 31

Telex BRGMDIJ 350443F

DOSSIER N° :

Date de la reconnaissance sur le terrain : 27/09/83

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENT

I - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE

I1) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Commune d'implantation du captage : MIGE

Lieu dit : Hameau de Prénereau

Parcelle cadastrale : Section A2 - parcelle n° 1475

Distance à l'agglomération et orientation : 200 m au SW du centre de Prénereau et 2,9 km au W-NW de Mige

Nature du captage :

- puits ☐
- forage ☐
- source captée ☒

Appellation courante du captage : captage principal

Carte géologique : COURSON LES CARRIERES

- n° : 434
- huitième : 3

Indice B.R.G.M. : 434-3X-0020

Coordonnées Lambert :

- X = 687,76
- Y = 298,51

Altitude du sol : Z = 245 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☒
- plusieurs ouvrages ☐ - nombre :
- prélèvement annuel en 1982 : 2329 m3 (production globale du captage principal et du captage complémentaire)

I2) SITUATION ADMINISTRATIVE

			Date
Rapport du géologue agréé	G. BILLARD	☒	04/10/83
Rapport du conseil départemental d'hygiène		☐	
Arrêté de déclaration d'utilité publique		☐	
Autres :			

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : Mairie de MIGE
89580 COULANGES LA VINEUSE

- Commune ☒
- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒
- affermage ☐
- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire : Mairie de Mige
89580 COULANGES LA VINEUSE

Nombre de communes desservies par le captage : 1

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☒ non ☐

Nom du réseau desservi par le captage ☒ réseau de Prénereau
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☒ d'abonnés ☒

- MIGE, hameau de Prénereau = 50 habitants
  25 abonnés
-
-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P. d dans le réseau R ☒ hors du réseau HR ☐

R ou HR	en service	aban-donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 19
R	☒	☐	Migé, hameau de Prénereau	1 = captage complémentaire	
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			

- Réservoirs semi enterrés ☒
- Chateaux d'eau ☐
  - nombre : 1
  - capacité (m3) : environ 20 m3

Historique de l'A.E.P. : oui ☐ non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée	☐	plaine	☐
vallée sèche	☐	coteau	☐
thalweg	☒	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie	☐
sables albiens	☐
calcaire Portlandien et kimméridgien	☒
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : limons argileux

épaisseur : décimétrique à métrique

Substratum

nature niveau marneux kimméridgien

atteint : oui ☒ non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

2 m le 27/09/83

Température de l'eau et date de la mesure

11°8 le 27/09/83

Essai de débit

réalisé : oui ☐ non ☒

valeur de la transmissivité : m2/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès) (avec valeurs extrêmes)

Teneurs élevées en nitrates

ANNEXE :

Coupe géologique	☐	Courbe interprétative de l'essai	☐
Coupe lithologique	☐	Tableau d'analyse de type I	☐
Coupe stratigraphique	☐	Tableau d'analyse de type II	☒
Tableau d'essai de débit	☐		

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

puits ☐
forage ☐
source captée (puits) ☒

Date d'exécution : 1939
de mise en service :

Profondeur : /sol = 2 m

Diamètre en tête : 1 m
en fond : 1 m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage : descente gravitaire de l'eau jusqu'au réservoir situé à quelques mètres

Nombre	☐	☐
Nature		
Débit (m3/h)		
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☐ non ☒

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) :

Volume d'exhaure en 19 :

Débit maximal / minimal d'exhaure en 19 : période :

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐ non ☒

Station de traitement de l'eau

Stérilisation ☐

Chlore gazeux ☐
eau de javel ☐
autres ☐
point d'injection :

Floculation et filtration ☐

chlorure ferrique ☐
carbonate ☐
filtre à sable ☐
autres ☐

ANNEXE : Coupe technique ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- périmètre cloturé en bon état
- chemin de terre longe la cloture au Nord

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- premières maisons du hameau à une cinquantaine de mètres au NW
- bois à flanc de coteau
- cultures sur les plateaux
- route D 111 à 0,2 km au NE

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- cultures, prairies, petits bois

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée ☒
Plan parcellaire au 1/2000 - 1/2500 ☒
Plan de situation au 1/25 000 ☒

GEOLOGIE

Le secteur de Mige est constitué par de puissantes formations de calcaires portlandiens reposant sur un important complexe de calcaires et marnes d'âge kimméridgien. Les couches montrent un faible pendage en direction du NW.
Le secteur est affecté par une tectonique cassante. Les accidents majeurs sont orientés NS à NE-SW et N-NW-ESE.
Les circulations d'eaux souterraines se font le plus souvent suivant des réseaux karstiques, en liaison avec la tectonique cassante.
Des émergences se manifestent dans les vallées, au toit de niveaux marneux.
Dans le secteur de Prénereau, l'écoulement général des eaux souterraines se fait en direction du NNW.

PERIMETRES DE PROTECTION

Périmètre de protection immédiate (cf. carte II_1)

Il sera constitué par le périmètre actuellement clôturé. La parcelle enclose devra appartenir en toute propriété à la commune.
A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.
Il conviendrait d'installer un dispositif de stérilisation de l'eau captée.

Périmètre de protection rapprochée (cf. cartes II_1 - II_2 - II_3)

Il s'étendra approximativement entre 40 et 250 m autour du captage.
Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).
L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

Périmètre de protection éloignée (cf. carte I)

Il est défini par le bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/67 et la circulaire du 10/12/68, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du captage principal pour l'alimentation en eau potable publique du hameau de Prénereau commune de Mige.

à DIJON le 04 Octobre 1983

G. BILLARD

Tableau 4

ON AGRONOMIQUE DE L'YONNE
Allée Turenne
89000 AUXERRE
Téléphone (86) 52.23.90

RATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

ANALYSES PHYSICO - CHIMIQUES, DE TYPE II, ET BACTERIOLOGIQUES REALISEES, DANS LE CADRE DU RESEAU DE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DU DEPARTEMENT, PAR LA D. D. A. S. S.

ssier n° : 434-3x-0020
mmune d'implantation : Migé
ource de Prenereau

N.B. : Cette feuille d'analyse d'eau de la station agronomique de l'Yonne a été adaptée aux besoins de l'étude d'environnement.

	CHLORE RESTANT (mg/l)								CHLORE RESTANT (mg/l)
	8-3-76	7-2-77	20.9.78	29-1-79	15.12.80	31-8-81	9.12-81	15.12.82	
	1	2	3	4	5	6	7	8	
EN PHYSICO-CHIMIQUE									
érature de l'eau (en ° C)									
ité (gouttes de mastic)									
vité (en ohms/cm à 20 °C)	2080	2063	1844	1775	1912		1890	1689	
au pH (à 20 °C) Avant	7,98	7,48	7,70	7,54	7,68		7,44	7,42	
e pH (à 20 °C) Après									
Alcalinité (en CaO : mg/l) Avant	123	124	130	122	115		115	120	
Alcalinité (en CaO : mg/l) Après									
niaque (en NH_4 : mg/l)	0	0	0	0	0		0	0	
(en NO_2 : mg/l)	0	0	0	0	0		0	0	
s (en NO_3 : mg/l)	48	48	40	42	70	71	70	76	
res (en Cl : mg/l)	22,7	23,4	22,7	29,1	26,9		26,3	29,8	
ne cédé par $KMnO_4$									
lieu alcalin, à chaud en 10 mn (en O : mg/l)	0,45	0,20	0,30	0,40	0,30		0,5	0,25	
totale (degré français)	28,2	29,2	30,3	31,3	29,6		30,8	32,4	
alcalimétrique complet (T. A. C., degré français)	21,8	22,0	23,2	21,8	20,6		20,4	21,4	
s (en SO_4 : mg/l)									
n Fe : mg/l)									
IEN BACTÉRIOLOGIQUE									
brement total des bactéries (au ml) :									
rès 24 h, à 37°	1	4	12	1	1	1	1	1	
rès 72 h, à 20-22°	8	30	102	44	88	36	86	290	
mes (dans 100 ml)									
mbranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)	0	12	60	0	0	0	0	12	
ichia coli (dans 100 ml)									
mbranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)	0	0	0	0	0	0	0	2	
coques fécaux (dans 100 ml)									
ilieux ROTHE et LITSKY)	0	2	2	0	6	0	0	10	
dium Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)	0	0	0	0	0	0		0	

rvations particulières :

* mesures BRGM in-situ le 27.09.83

température = 11°8 pH = 8,4

résistivité à 20°C = 1763 Ω.cm à 20°C

DEPARTEMENT : Yonne

COMMUNE : Mige (hameau de Prenereau)

Désignation du point d'eau : Captage principal

Indice de classement national : 434-3X-0020

PERIMETRES DE PROTECTION

TABLEAU 6

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.

2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X (A = interdites / B = réglementées) + (ni interdites / ni réglementées)	Périmètre rapproché				Périmètre éloigné	
		activités existantes		activités futures		activités existantes	activités futures
		A	B	A	B	B	B
1 - Le forage de puits					X		X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales				X			X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières				X			X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)				X			X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes					X		X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				X			X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées				X			X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux				X			X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				X			X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau				X			X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges				X			X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges				X			X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail				X			X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures				X			X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols			toléré				+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures			toléré				+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres				X			X
18 - Le pacage des animaux			toléré				+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail				X			X
20 - Le défrichement				X			X
21 - La création d'étangs				X			X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes				X			X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation					X		X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

N B : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

DATE : 4 Octobre 1983

G. Billard

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de l'Yonne

Tableau 7

DOSSIER N° : 434-3X-0020 Captage principal

COMMUNE D'IMPLANTATION : MIGE - hameau de Prénereau

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES

PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

Périmètre de protection immédiate

Section A2 - parcelle n° 1475

Périmètre de protection rapprochée

Section A2 - parcelles n° 445 - 449 à 463
Section A3 - parcelles n° 1170 à 1175 - 1181 à 1183
Section ZB - parcelle n° 82

MIGE - Hameau de Prênereau

Captage principal

Carte I

CARTE DE SITUATION

ECHELLE 1/25000

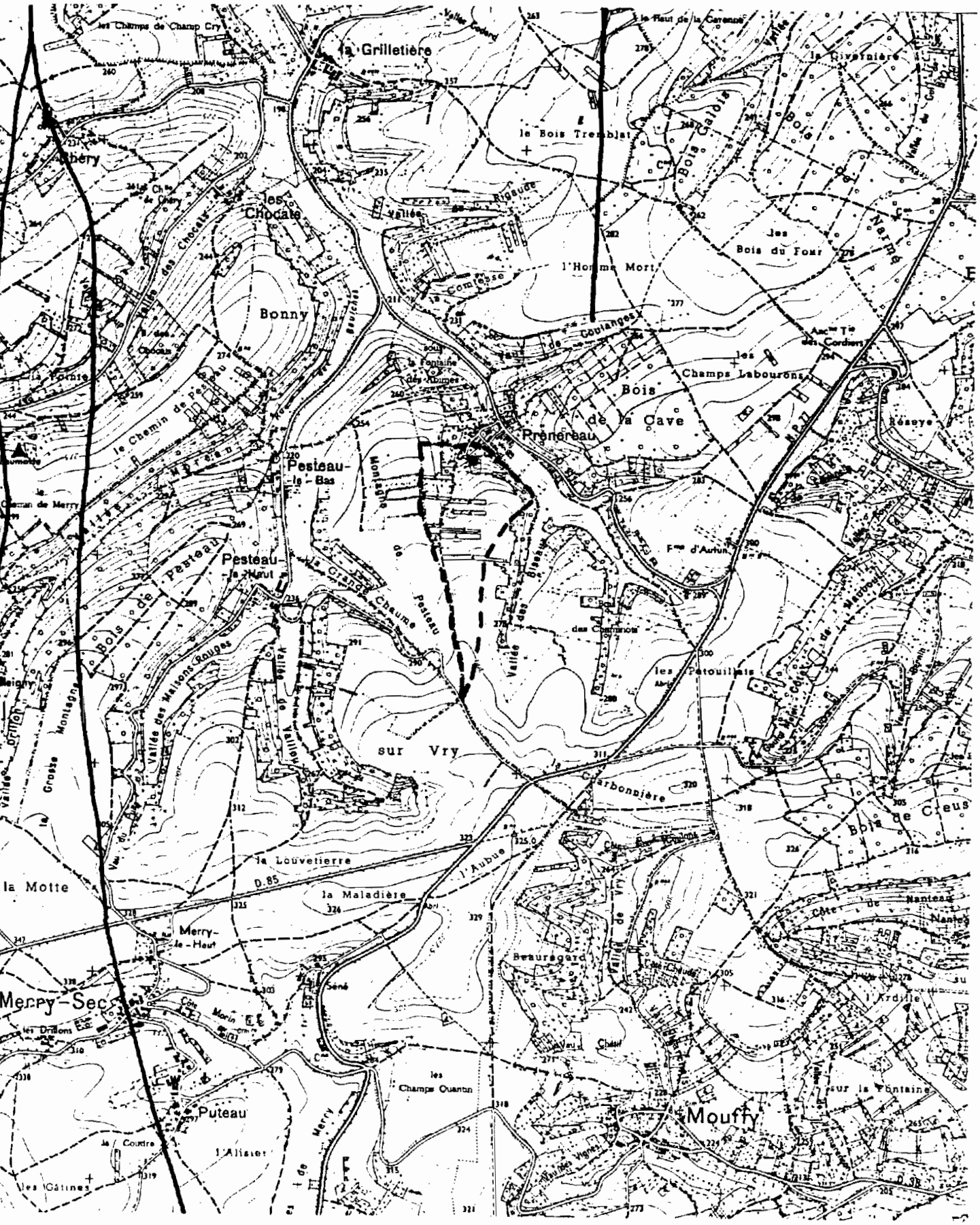

Périmètre de protection éloignée

faille

mardelle, aven, gouffre

MIGE (Prénereau)
Captage principal

CARTE II$_1$

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

Section A2

Echelle 1/2500

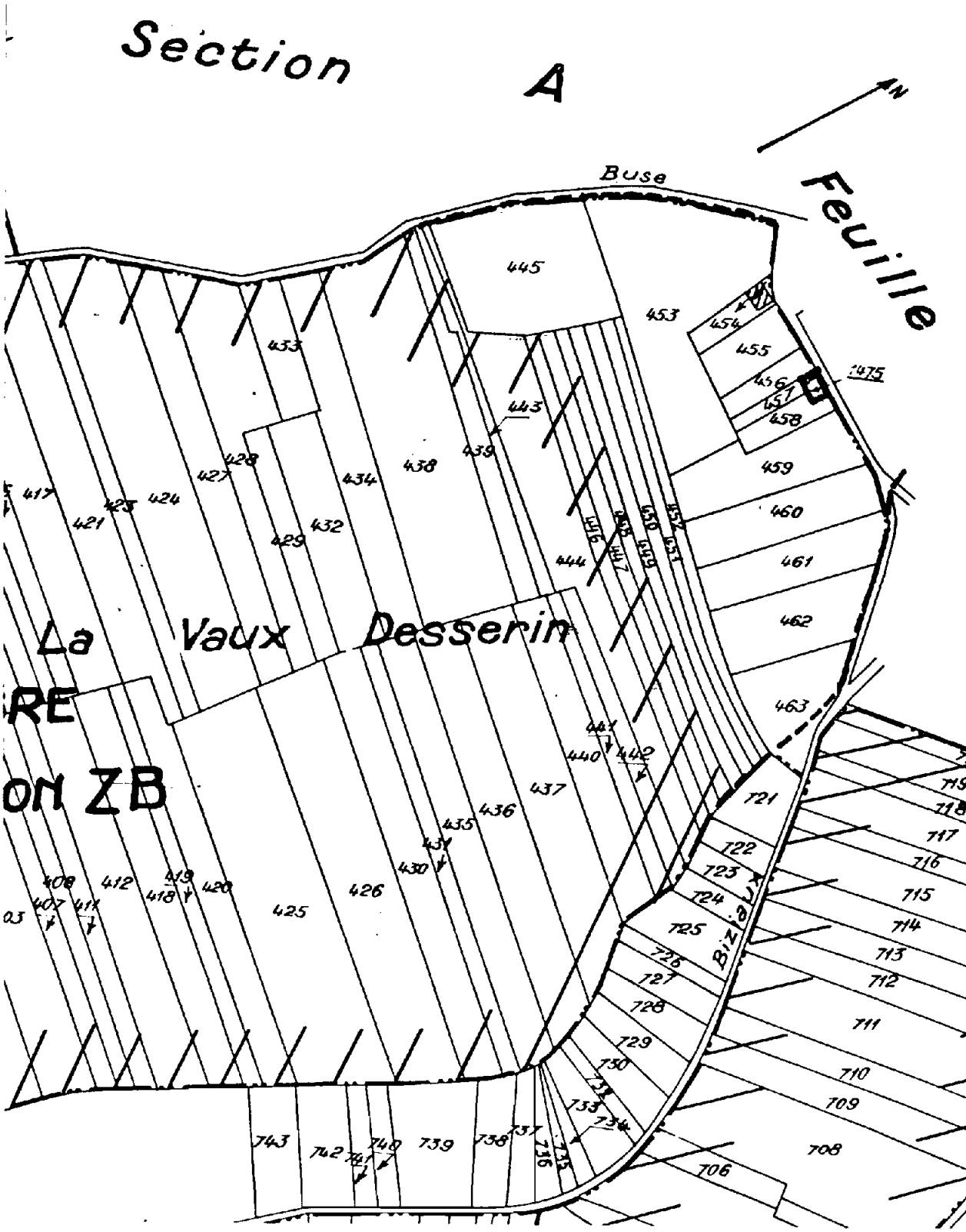

Périmètre de protection immédiate

périmètre de protection rapprochée

MIGE (Prénereau)
Captage principal

Carte II_2

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

SECTION A3

Echelle 1/2500

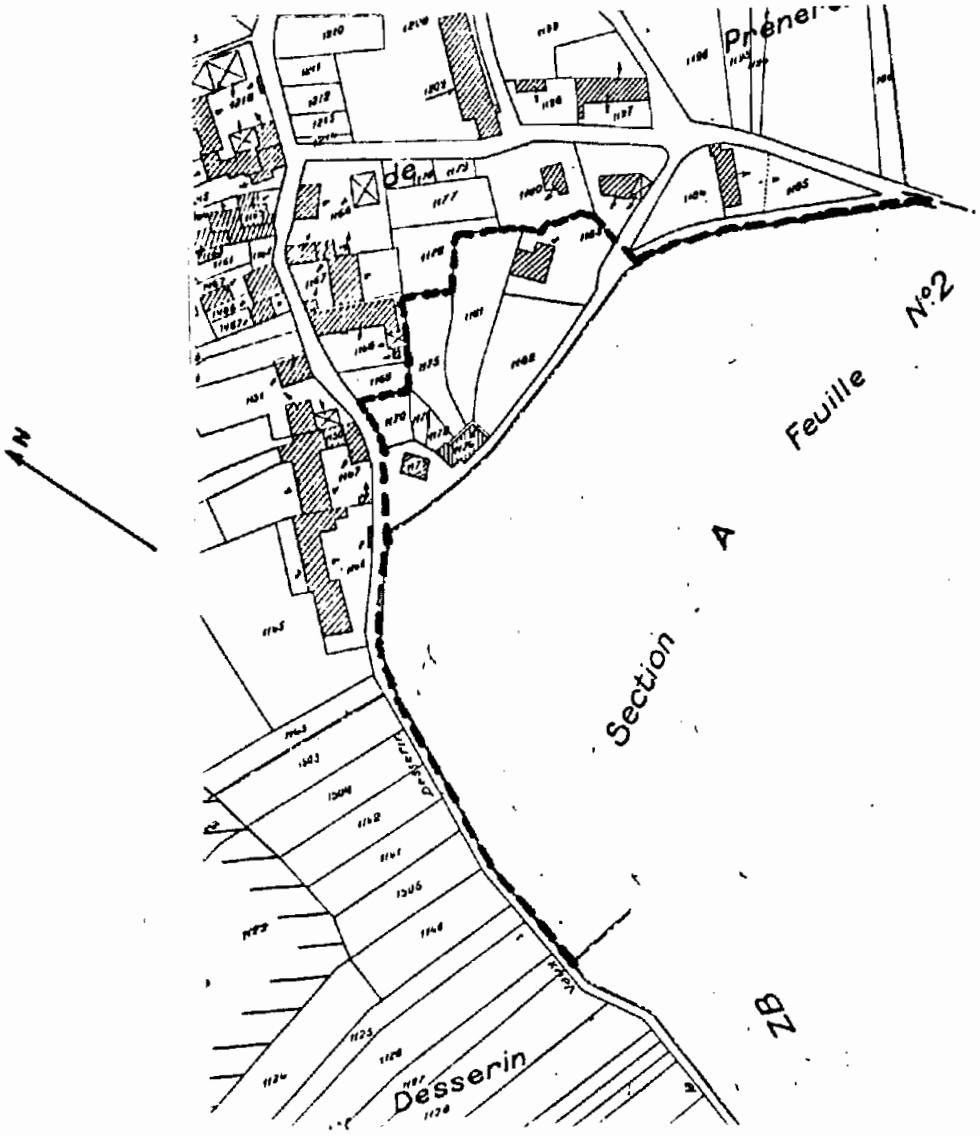

Périmètre de protection rapprochée

MIGE (Prénereau)

Captage principal

CARTE II_3

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL
Section ZB
Echelle 1/2000

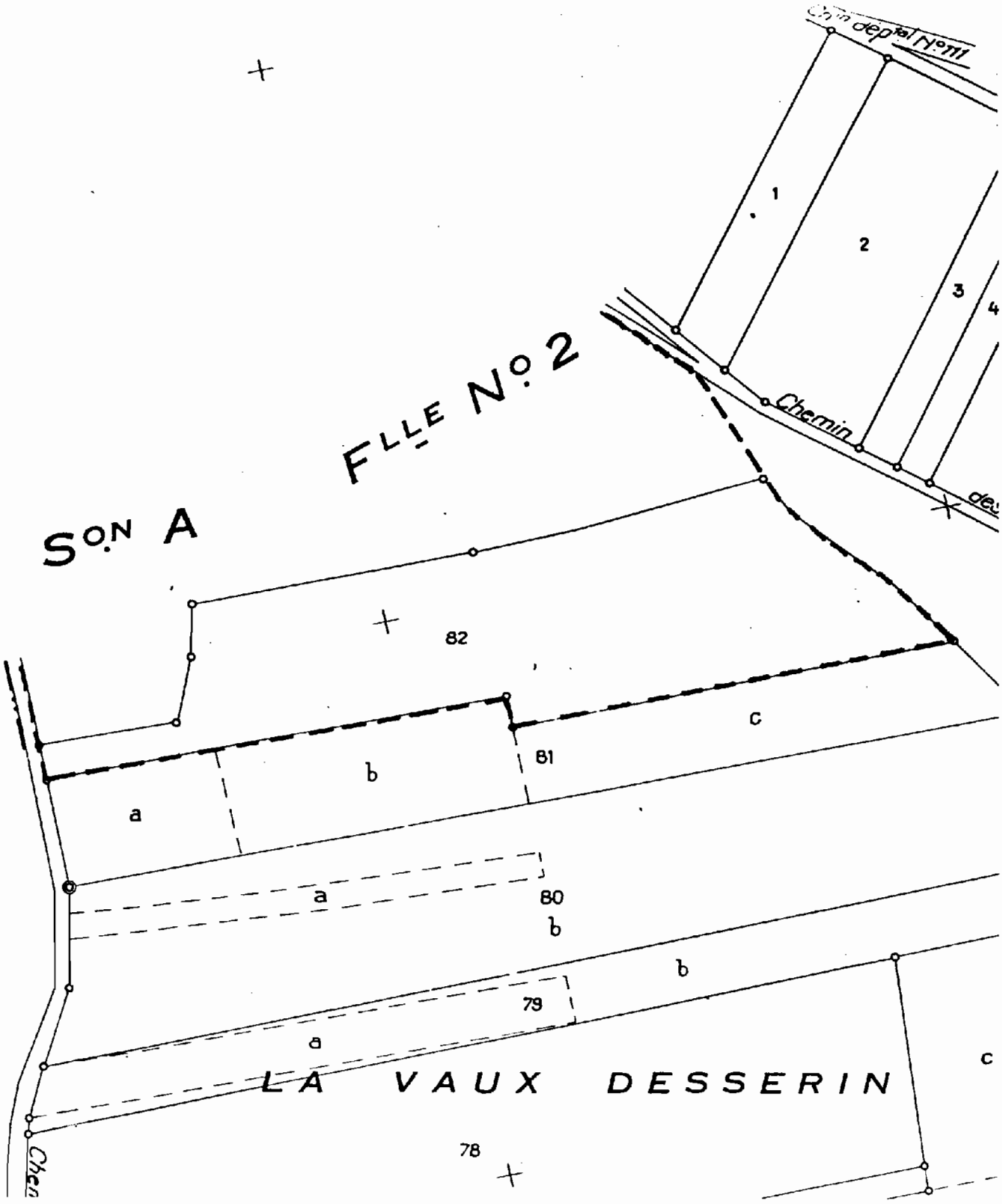

Périmètre de protection rapprochée

PLAN SCHEMATIQUE
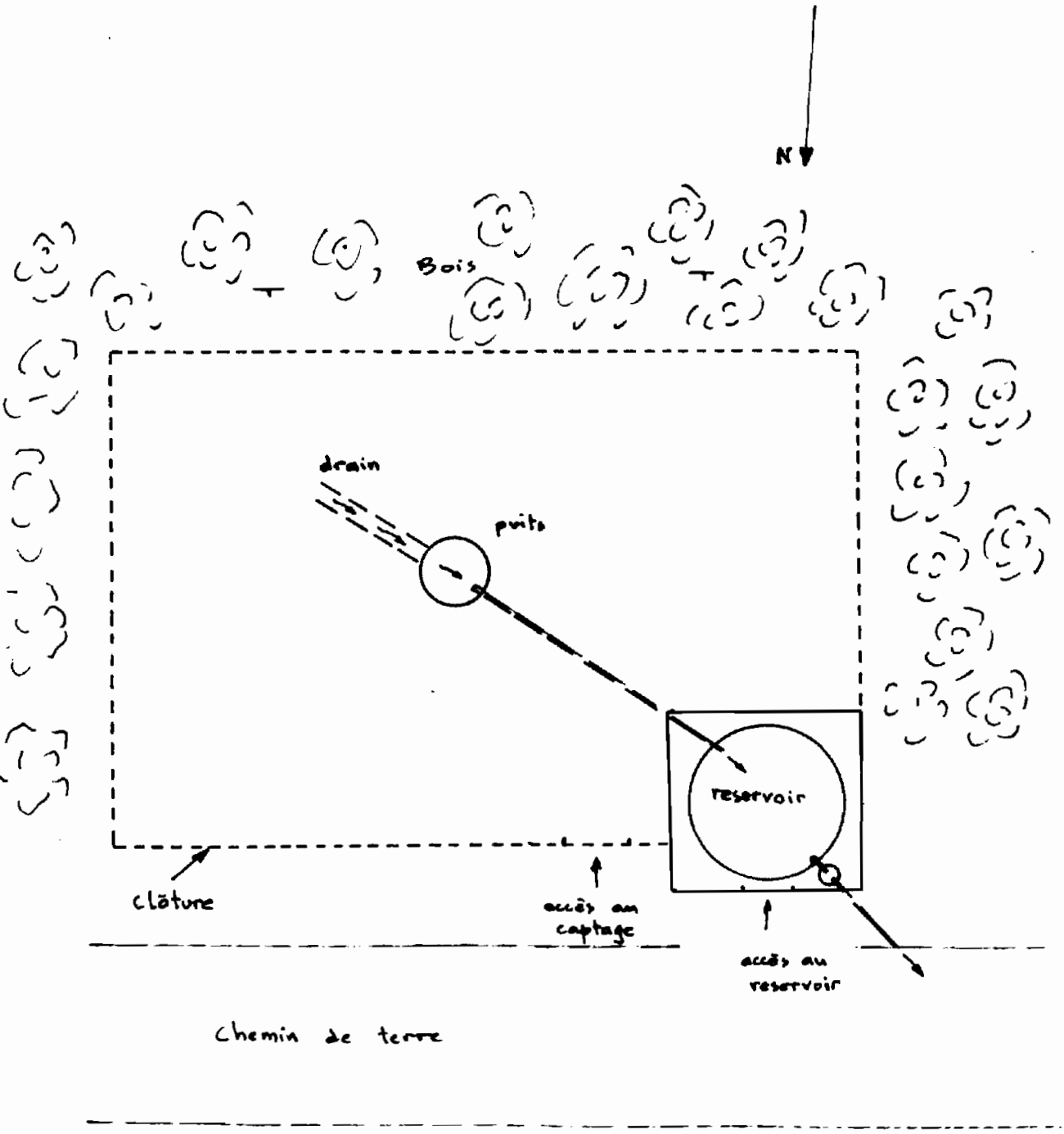
Echelle 1/100